



**RAPPORT D'ACTIVITE 2000
DU COMITE DE BASSIN HYDROGRAPHIQUE
DE LA MAULDRE ET DE SES AFFLUENTS
(CO.BA.H.M.A.)**

1/ ORDRE DU JOUR ET SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS POINTS TRAITÉS LORS DES ASSEMBLÉES ET CONSEILS DU CO.BA.H.M.A. AU COURS DE L'ANNÉE 2000

1.1. Assemblée générale du 12 janvier 2000 :

- **élection du Président du CO.BA.H.M.A. : Monsieur TENAILLON à la majorité absolue**
- **élection du conseil du CO.BA.H.M.A. (cf : listes ci-dessous) :**

SYNDICATS	TITULAIRES ELUS	SUPPLEANTS ELUS
S.I.A. BAZEMONT-AULNAY SUR MAULDRE	M. HUBERT	M. LOISNEL
S.I.A. de la Vallée de la Mauldre	M. RAOUX	Mme LETISSIER
S.I.E.A.B. de la Mauldre Inférieure	M. RAOUX	Mme LETISSIER
S.I.A. de la Mauldre Supérieure (SIAMS)	M. J.P. REGNAULT	M. GOUSSON
S.I.E. MAULE-BAZEMONT-HERBEVILLE (SIEMBH)	M. HUBERT	M. MANTRAND
SIA NEZEL-LA FALAISE	M. MAILLE	Mme DI BERNARDO
S.I.A. THIVERVAL-FEUCHEROLLES-CHAVENAY (THI-FEU-CHA)	M. JOLIVET	M. GALLOT
S.I.A. de la Région Ouest de VERSAILLES (SIAROV)	M. DECERLE	M. BANCAL
S.I.E. de VERSAILLES et St CLOUD (SIEVESC)	M. TENAILLON	M. DEBRETAGNE

CONSEILLERS GENERAUX ELUS
M. AMOUROUX
Mme BOUTIN
M. CUQ
M. DEMAISON
Mme LE MOAL
M. PLANCHENAULT

. désignation des membres de la commission d'appel d'offre pour le marché S.A.G.E de la Mauldre

COLLECTIVITE DE L'ANCIEN TITULAIRE	TITULAIRES ELUS	COLLECTIVITE DU SUPPLEANT	SUPPLEANTS ELUS
S.I.E.A. du Ru de Gally	M. JARROT	CONSEIL GENERAL 78	M.DEMAISON
S.I.A. de la Vallée de la Mauldre	M. RAOUX	S.I.A.E.P. FLINS-AUBERGENVILLE	M. FREBOURG
S.I.A. de la Région Ouest de VERSAILLES (SIAROV)	M. DECERLE	S.I.A. VILLEPREUX-LES CLAYES SOUS BOIS	M. DOTT
S.I.A. THIVERVAL-FEUCHEROLLES-CHAVENAY (THI-FEUCHA)	M. JOLIVET	S.I.A. BAZEMONT-AULNAY SUR MAULDRE	M. HUBERT
S.I. de la Région d'YVELINES pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE)	M. BOUCHET	S.I.A.E.P. JOUARS PONTCHARTRAIN-MAUREPAS	Mme ROUELLE

. Etat d'avancement de la procédure d'élaboration du document provisoire S.A.G.E. de la Mauldre (cf : ci-après)

1.2. Conseil du 12 janvier 2000 :

- élection du bureau du CO.BA.H.M.A. :

MEMBRES DU BUREAU ELUS
M. TENAILLON, Président
M. AMOUROUX, 1 ^{er} Vice-Président
Mme LE MOAL, 2 ^e Vice-Président
M. DECERLE (SIA de la Région Ouest de Versailles), 3 ^e Vice-Président
M. PLANCHENAULT (SIAMS), 4 ^e Vice-Président
M. RAOUX (SIA Mauldre Inférieure), membre assesseur
M. CUQ (Conseiller Général), membre assesseur
M. JP.REGNAULT (SIAMS), membre assesseur

- vote du budget primitif 2000

1.3 Conseil du 06 mars 2000 :

- état d'avancement de la procédure du S.A.G.E.,
- les conditions d'élaboration du Contrat de rivière,
- une discussion concernant l'alimentation en eau du domaine de Versailles à partir du plateau de Saclay,
- l'évolution de la structure administrative du CO.BA.H.M.A.

1.4 Conseil du 14 juin 2000 :

- adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2000,
- affectation du résultat de fonctionnement 2000,
- vote du Budget Supplémentaire 2001,
- état d'avancement de la procédure du S.A.G.E.,
- le contrat de rivière,
- la présentation des résultats d'analyses des mesures physico-chimiques,
- la présentation de la pêche électrique , l'indice biologique global normalisé et de l'indice diatomée.

1.5 Conseil du 07 décembre 2000 :

- présentation du débat d'orientation budgétaire 2001,
- information sur la transformation du CO.BA.H.M.A. en communauté locale de l'eau,
- présentation d'une étude sur les risques de coulées de boues du bassin versant de la Mauldre,
- information sur l'état d'avancement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux,
- information sur l'état d'avancement du contrat de rivière,
- information sur l'embauche de l'animateur du S.A.G.E..

**2/ THEMES IMPORTANTS TRAITES AU COURS DE
L'ANNEE 2000**

2.1 ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) AU COURS DE L'ANNEE 2000

La phase d'approbation administrative du S.A.G.E.s'est déroulée sur deux années (1999 à 2000).

Au cours de l'année 1999, la phase d'approbation s'est effectuée de la façon suivante :

- le déclenchement de la phase après l'adoption du document final lors de l'assemblée de la CLE du 19 avril 1999;
- la remise du document final au Préfet en juin 1999 ;
- la consultation des communes, du Conseil Général des Yvelines, du Conseil Régional et des Chambres Consulaires, de septembre à octobre 1999, pour solliciter leur avis ;
- la soumission pour accord au Comité de Bassin Seine Normandie en décembre 1999.

Lors de l'année 2000, il a été réalisé les opérations suivantes :

- la mise à disposition du public du document S.A.G.E. pendant deux mois (juin à juillet 2000) ;
- la modification du S.A.G.E. en fonction des avis requis ;
- l'adoption du document final par l'assemblée de la Commission Locale de l'Eau du 21 septembre 2000 ;
- l'envoi du courrier de demande d'approbation du S.A.G.E. au Préfet des Yvelines.

2.2 CONTRAT DE RIVIERE OU CONTRAT MAULDRE AU COURS DE L'ANNEE 2000

. OBJECTIF DE CE CONTRAT

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la Mauldre est un **outil de planification** à valeur réglementaire qui fixe les objectifs d'une gestion globale de l'eau sur le périmètre du bassin versant de la Mauldre.

Pour la mise en oeuvre sur le terrain de ce S.A.G.E., un **outil de programmation d'actions concertées sur cinq ans** avec un engagement contractuel financier s'avère nécessaire. Pour cela, la procédure de contrat de rivière préconisée sur le plan national à la suite d'un S.A.G.E. constitue une base d'organisation favorable au S.A.G.E. de la Mauldre.

. CONTENU

Ce contrat Mauldre concernera au minimum les volets suivants : la dépollution, l'eau potable, la gestion des ressources en eau, la gestion des étiages, les inondations, les travaux de restauration des berges, la mise en valeur des milieux aquatiques, le paysage, l'entretien et la gestion de la rivière...

. FINANCEMENT

Le contrat Mauldre s'organisera autour des outils financiers des partenaires habituels, à savoir :

- les contrats d'Agglomération et les subventions annuelles de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- les contrats de Bassin et les subventions annuelles de la Région Ile de France,
- les contrats Eau du Département des Yvelines.

Pour cela, son programme d'actions sera établi en collaboration avec les différents partenaires financiers, qui s'engageront à accompagner la réalisation des opérations programmées sur les cinq années de l'échéancier.

Dans le cadre d'un contrat de rivière, une intervention financière du Ministère de l'Environnement est également attendue notamment pour les travaux d'entretien et de restauration des berges, les opérations d'information et de sensibilisation, et pour les projets de protection des lieux habités contre les crues.

. ACTEURS

Les acteurs concernés par ce contrat sont les maîtres d'ouvrage publics (communes et syndicats de communes), associant les acteurs institutionnels liés aux activités agricoles, industrielles et économiques, ainsi que les usagers et les riverains.

. PRINCIPE D'ELABORATION

L'élaboration du contrat Mauldre se basera sur :

- le recensement des projets auprès de l'ensemble des acteurs défini ci-dessus,
- l'analyse de ces projets par rapport aux objectifs du S.A.G.E. avec la proposition éventuelle de modifications ou de compléments de programmation.

. ETAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT

Le CO.BA.H.M.A. a délibéré le 14 juin 2000 pour lancer l'élaboration du contrat Mauldre.

La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) a émis un avis favorable à cette procédure d'élaboration et confirme au CO.BA.H.M.A. sa mission de maître d'ouvrage.

Un comité de pilotage s'est réuni regroupant l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Ile de France, la Mission Inter-service de l'Eau et le Département des Yvelines pour déclencher le contrat Mauldre.

Le bureau d'études **ADAGE ENVIRONNEMENT** a été retenu pour l'élaboration du contrat et a été mandaté courant du mois octobre 2000.

La procédure de ce contrat débute par l'envoi d'un courrier d'information, au cours du mois de décembre, à toutes les communes et syndicats du bassin versant de la Mauldre.

Si ces dernières ont des compétences en assainissement, eau potable et aménagement de rivière, elles seront alors contactées fin d'année 2000 - début année 2001 pour lister leurs différents projets prévus sur le bassin versant de la Mauldre.

3.3 LES MESURES TERRAIN DU CO.BA.H.M.A.

. ORIGINE DE LA MISE EN PLACE DE MESURES PHYSICO-CHIMIQUES

Les campagnes d'analyses physico-chimiques sont **préconisées dans le document SAGE** (page 90), qui propose d'utiliser au minimum l'ensemble des stations anciennement employées par la DIREN (15 stations) et d'effectuer 10 campagnes de mesures par an.

La fréquence de ces prélèvements a finalement été fixée dans le rapport établi par le Conseil Général des Yvelines sur le suivi de la qualité de l'eau du bassin versant de la Mauldre, à savoir **7 campagnes annuelles** sur 18 stations réparties sur l'ensemble du bassin versant.

Ce nombre de campagnes répond ainsi aux préconisations de l'Agence de l'Eau pour une utilisation correcte de son nouvel outil d'évaluation de la qualité de l'eau : le SEQ-EAU.

Il est rappelé que ces mesures sont nécessaires pour repérer les rejets polluants, pour suivre l'évolution de la qualité de l'eau au cours de l'année, mais aussi pour permettre d'évaluer directement les efforts consentis par les syndicats au travers des différents aménagements programmés et réalisés pour améliorer la qualité de l'eau.

Des rejets polluants ponctuels sont repérés sur le cours de la Mauldre et de ses Affluents. Afin de définir, la nature de ces pollutions, il est effectué des prélèvements ponctuels dont les résultats sont transmis à la Police de l'Eau et la commune concernée par la pollution.

. LES AUTRES MESURES DE TERRAIN : IBGN ET PECHE ELECTRIQUE

Afin d'obtenir une information sur la **qualité de l'habitat des berges** et d'établir **l'impact durable de la qualité de l'eau de la Mauldre et de ses affluents sur les êtres vivants**, il est important de réaliser des mesures d'indice biologique global normalisé (IBGN) et des pêches électriques, en plus des mesures physico-chimiques. En effet, ces dernières ne donnent qu'une appréciation ponctuelle de la qualité de l'eau, à la différence de l'IBGN et du potentiel piscicole.

Pour les mesures d'IBGN, il est préconisé de réaliser deux mesures par an, une au mois de mai marquant le niveau le plus favorable pour le développement des macro-invertébrés et la deuxième, au mois de septembre, lors de la période d'étiage. Pour des **raisons économiques**, il a été choisi d'effectuer une **seule campagne** de mesures sur 15 stations retenues.

En ce qui concerne la pêche électrique, il a été décidé d'en effectuer une par an. En effet, la pêche électrique constitue un bon indicateur de la qualité de l'eau sur le long terme. La raison majeure de cette réalisation annuelle est importante sur le **plan de la communication**.

En effet, cette pêche électrique va permettre de réaliser **une sensibilisation des riverains** sur les actions de terrain du COBAHMA, mais aussi d'établir éventuellement un **programme d'animation et de découverte du bassin versant** de la Mauldre auprès des scolaires. Il est important de signaler que l'objectif 9 du SAGE recommande ce type d'action.

. LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2000

Les mesures physico-chimiques et biologiques de la campagne 2000 ont été regroupées dans un rapport technique qui est disponible au CO.BA.H.M.A..

<p style="text-align: center;">2.4 ETUDE CONCERNANT LES COULEES DE BOUES DU BASSIN VERSANT DE LA MAULDRE</p>

Lors de la séance du Conseil Général du 23 juin 2000, trois conseillers généraux ont émis le voeu qu'une étude environnementale soit réalisée, suite aux coulées de boues qui se sont produites en mai dernier dans la vallée de la Mauldre.

Compte tenu de la situation géographique et des objectifs 2 et 4 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) relatif à la diminution des apports solides liés au ruissellement et à la gestion de ces ruissellements sur le bassin versant de la Mauldre, ce voeu a été transmis à l'Assemblée Générale de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.).

La C.L.E., après en avoir délibéré, sollicite le CO.BA.H.M.A. pour assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude, estimée à 100 000 F.

En conséquence, il est proposé que le CO.BA.H.M.A. délibère pour accepter cette mission. Un cahier des charges sera élaboré afin de confier cette étude à un prestataire extérieur.

ANNEXES

ROLE ET COMPOSITION DU CO.BA.H.M.A.

PERIMETRE D'INTERVENTION

**COMPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES AU
COURS DE L'ANNEE 2000**

**INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA
PARTICIPATION SYNDICALE ET DEPARTEMENTALE AU
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2000 DU CO.BA.H.MA.**

DEPARTEMENT DES YVELINES (75%)	150 545,10 F	
SYNDICATS (25%)	CLE DE REPARTITION 1/10 000	MONTANT VERSE EN FRANCS
S.I.V.M. d'AUBERGENVILLE-EPONE	158	792,87 F
S.I.A.E.P. de FLINS-AUBERGENVILLE	87	436,58 F
S.I.A. BAZEMONT-AULNAY	25	125,45 F
S.I.A.E.P. LA FALAISE-NEZEL	13	65,24 F
S.I.A.E.P. FEUCHEROLLES	78	391,42 F
S.I.E.A. du Ru de Gally	1 582	7 938,74 F
S.I.A.E.P. JOUARS PONTCHARTRAIN-MAUREPAS	180	903,27 F
S.I.A. Vallée de la Mauldre	49	245,89 F
S.I.E.A.B. Mauldre Inférieure	244	1 224,43 F
S.I.E. Mauldre Moyenne (SIEMM)	39	195,71 F
S.I.A. Mauldre Supérieure (SIAMS)	1006	5 048,28 F
S.I.E. MAULE-BAZEMONT-HERBEVILLE (SIEMBH)	48	240,87 F
S.I.A. de la Région de NEAUPHLE LE CHATEAU (SIARNC)	101	506,84 F
S.I.A. NEZEL-LA FALAISE	13	65,24 F
S.I.E.A. de la Région de PLAISIR (SIEARP)	355	1 781,45 F
S.I. PLAISIR-THIVERVAL GRIGNON (SIPTG)	235	1 179,27 F
S.M.A. LA QUEUE LEZ YVELINES	62	311,13 F
S.A.N. de St QUENTIN EN YVELINES	931	4 671,92 F
S.I.A. THIVERVAL-FEUCHEROLLES-CHAVENAY (THI-FEU-CHA)	45	225,82 F
S.I.A. de la Région Ouest de VERSAILLES (SIAROV)	1 815	9 107,98 F
S.I.G.S.E. de VERSAILLES et St CLOUD (SIGSEVESC)	1 467	7 361,66 F
S.I.A. VILLEPREUX-LES CLAYES SOUS BOIS	325	1 630,91 F
S.I. de la Région d'YVELINES pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE)	893	4 481,23 F
S.I.A. de la Courance (SIAC)	239	1 199,34 F
S.I.A. AUTEUIL LE ROI-AUTOUILLET	10	50,18 F
TOTAL	10 000	50 181,70 F